

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Henri GERBE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2015

PRESENTS : 15

M. GELAS Gilles - Mr J.D. BARBE - Mmes - BOUCHET Véronique - PETIT Denise - BALMAIN Yolande - Mr Didier ROUDET - Mmes LESAFFRE Sylvie, PARADIS Angélique, Audrey PERRIN, Mrs PRESUMEY Denis - LUC-PUPAT Hervé - Mme CHAROUD Patricia - Mr Frédéric ESTIENNE - Mme Christelle BARDIN

ABSENTS EXCUSES : Mr Michel AMAT - Mr Sylvain LEYGNIER - Mme Valérie DEMARCO

POUVOIRS : 2

A été élue secrétaire de séance : Mme Angélique PARADIS

Avant de débiter la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal et les personnes présentes dans la salle ont observé une minute de silence pour rendre hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 21 octobre 2015, l'ordre du jour est abordé.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (délibération N° 2015.64) :

Conformément à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) adoptée le 08 août 2015 et à son article 33, les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunales, révisés selon les modalités prévues à l'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Locales, devront être arrêtés avant le 31 mars 2016, pour une application au 1^{er} janvier 2017.

Le SDCI est élaboré par Monsieur le Préfet de l'Isère, qui l'a présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 21 septembre dernier.

Par courrier du 29 septembre 2015, le Préfet consulte l'ensemble des collectivités locales concernées par ce SDCI. Le conseil municipal a donc 2 mois, à réception du courrier en mairie, pour émettre un avis sur le projet soumis. Faute d'un avis notifié, l'avis sera réputé favorable.

Le projet, accompagné de l'avis de l'ensemble des collectivités au cours de la phase de consultation, sera de nouveau soumis aux membres de la CDCI à la fin du dernier trimestre de l'année 2016. Ces derniers disposeront alors, à compter de cette transmission, d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Il convient de rappeler que le département de l'Isère compte 1 métropole, 3 communautés d'agglomération et 23 communautés de communes soit un total de 27 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, couvrant l'ensemble des 532 communes. En 2011, date de la mise en œuvre du précédent SDCI, le nombre d'EPCI était de 37.

Mais le département de l'Isère compte aussi 201 syndicats intercommunaux (152) et mixtes fermés (49) contre 262 en 2011.

A l'étude d'un état des lieux des EPCI à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux, de l'évaluation de la cohérence des périmètres de ces EPCI à fiscalité propre, de l'évaluation de l'exercice des compétences des EPCI et des syndicats, d'une analyse financière, Monsieur le Préfet propose donc un nouveau SDCI en cohérence avec la nouvelle loi NOTRe.

A l'appui de cette dernière, le nouveau SDCI visera à prendre en compte les prescriptions suivantes :

- La constitution d'EPCI à Fiscalité propre dont le seuil de population est fixé au minimum à 15 000 habitants ; ce seuil est adapté pour les zones particulières notamment de montagne (5 000 habitants minimum),
- La cohérence spatiale est prise en compte au regard des unités urbaines, des bassins de vie, et des schémas de cohérence territoriale (SCOT),
- L'accroissement de la solidarité financière et territoriale,
- De la réduction des syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes, soit par la suppression des doubles emplois entre EPCI ou entre ceux-ci et les syndicats mixtes, soit par le transfert des compétences exercées par les syndicats de communes ou les syndicats mixtes à un EPCI en recherchant à atteindre l'objectif de rationalisation des périmètres des groupements existants et de renforcement de la solidarité territoriale,
- Par la rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement, de respect des principes de développement durable,

- L'approfondissement de la coopération au sein des périmètres, des pôles métropolitains et des PETR (Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux).

Sur les bases de ce travail, le projet de SDCI conduit à la réduction du nombre d'EPCI à 18 EPCI pour le 1^{er} janvier 2017 (contre 27 à ce jour) par les prescriptions suivantes :

- Projet de fusion dans le territoire du Haut Rhône Dauphinois entre les Communautés de Communes du Pays des Couleurs, de l'Isle Crémieu et des Balmes Dauphinoises pour un total de 73 432 habitants,
- Projet de fusion dans le territoire des Vals du Dauphiné entre les communautés de communes de la Vallée de l'Hien, des Vallons du Guiers, des Vallons de la Tour du Pin et de la Bourbre-Tisserands pour un total de 60 662 habitants,
- Projet de fusion dans le territoire du Sud Grésivaudan entre les communautés de communes de la Bourne à l'Isère, du Pays de Saint Marcellin et de Chambaran, Vinay, Vercors pour un total de 45 022 habitants,
- Projet de fusion des Communautés de Communes du Massif du Vercors (Isère), du Pays du Royans (Drôme) et du Vercors (Drôme) pour un total de 28 860 habitants,
- Projet de fusion de la Communauté d'agglomération du Pays Viennois (Isère) avec la Communauté de Communes de Condrieu (Rhône) pour un total de 89 456 habitants,
- Projet de fusion de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire avec la nouvelle Communauté de Communes Bièvre Isère issue de la fusion au 1^{er} janvier 2016 de Bièvre Isère Communauté et de la Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise, qui conduira à un ensemble de 70 communes pour 69 749 habitants,
- La rationalisation des syndicats passe par la suppression de 50 syndicats dont le Syndicat Intercommunal pour la gestion des équipements et bâtiments communs à Balbins et Ornacieux.

Enfin, le projet de SDCI indique en orientation le regroupement entre la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais et la Communauté d'Agglomération issue de la fusion entre la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et de la Communauté de Communes de Condrieu. Il propose aussi des orientations pour la structuration de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** sur ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

DECISION MODIFICATIVE N°4 (délibération 2015.65) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
D	I	21	2183	235	HCS	Matériel de bureau et matériel informatique	4 134,00
D	I	21	2184	235	HCS	Mobilier	1 000,00
D	I	21	2184	235	HCS	Mobilier	500,00
Total							5 634,00 €
CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
D	I	21	21318	229	HCS	Autres bâtiments publics	-234,00
D	I	21	2151	230	HCS	Réseaux de voirie	-873,00
D	I	21	2152	230	HCS	Installations de voirie	-1 584,00
D	I	21	2184	231	HCS	Mobilier	-1 443,00
D	I	21	21318	233	HCS	Autres bâtiments publics	-1 500,00
Total							-5 634,00 €

APPROBATION DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE LE TREMPLIN (délibération N° 2015.66):

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le contrat de location précisant les consignes et certaines conditions pour la location de la salle.

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2015.61 en date du 21 octobre 2015 fixant les conditions et tarifs de la location de l'espace socio-culturel « Le Tremplin »,

Vu le contrat proposé reprenant les termes de la délibération du 21 octobre 2015 citée ci-dessus et précisant les consignes d'utilisation des locaux pour la période consentie en location,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le contrat proposé et annexé à la présente délibération
- Mandate le Maire pour l'application des conditions et consignes mentionnées sur le contrat de location.

18 novembre 2015

AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE SOCIO-CULTUREL (délibération 2015.67) :

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal N°2014.38 du 18/06/2014 et n° 2014.42 du 02 juillet 2014 relatives à la construction de l'espace socio-culturel, Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2015 de la commune de Brézins,

LOT	ENTREPRISES	Montant du marché H.T.	AVENANTS EN H.T.				MONTANT DU MARCHE	
			N°	Approuvés séance du 21.10.2015		Nouvel avenant	H.T.	T.T.C
				en moins-value	en plus-value	En moins-value		
1	Entreprise GLANDUT	293 076.43 €	1	4 536.91€	10 106.86€		298 646.38 €	358 375.66 €
2	Entreprise MOREL	140 787.17 €	1	6 049.92€			132 647.25 €	159 176.70 €
3		129 013.17 €	2	2 090.00€				
4	ACEM	99 988.29 €	1	2 375.00€		4 388.00 €	124 625.17 €	149 550.20 €
5	Entreprise MAP	49 770.42 €	1		1 298.51 €		51 068.93 €	61 282.72 €
6	Entreprise RIBEAUD	85 045.88 €	1		1 855.00 €		85 790.68 €	102 948.82 €
			2	1 110.20€				
7	Entreprise CARBONERO	96 000 €	1		540.00 €		98 237.00 €	117 884.40 €
			2		1 697.00 €			
8	Ent. ROCHETON Pascal	35 286.55 €					35 286.55 €	42 343.86 €
9	Entreprise ROLLAND	23 504.15 €					23 504.15 €	28 204.98 €
10	ARATAL	11 950.00 €					11 950.00 €	14 340.00 €
11	GT Agencement	118 282.59 €	1		1 278.40 €		119 560.99 €	143 473.19 €
12	RMB ELEC	85 000.00 €	1		1 251.66 €		86 251.66 €	103 501.99 €
13	GACHET	193 015.70					193 015.70 €	231 684.18 €
			REPORT moins- value			16 162.03 €		
TOTAUX		1 360 720.35			18 027.43€	20 550.03 €	1 358 197.75 €	1 629 837.30 €

Après en avoir délibéré, décide de conclure les avenants d'augmentation et de réduction ci-après détaillés avec les entreprises concernées dans le cadre des travaux relatifs à la construction de l'espace socio-culturel.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Bureaux de vote** : Le bureau de vote du 13 décembre 2015 est finalisé.
- **Travaux en cours** : Les travaux d'aménagement de sécurité RD 519 se poursuivent.
- **Communication** : les articles pour la prochaine Gazette sont à donner avant le 1^{er} décembre 2015.
- **Activités organisées par la commission jeunesse / sport / animation et culturelle** :
 - 20 novembre 2015 : Sortie CIRQUE – Le départ en car est prévu à 19 heures précises, Place de la Mairie.
 - 28 novembre 2015 à 15 h 30 : « Histoires pour rire autour d'un thé » à la bibliothèque
- **Urbanisme** : 2 permis déposés en cours d'instruction :
 - Mr ROUCHON Franck : surélévation de la construction
 - Mr GROS Clément : extension habitation
- **Divers** :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'habitants de la Commune de La Côte Saint André alertant les élus du climat d'insécurité résultant de la prostitution dans la plaine de La Bièvre.

La séance est levée à 22 heures.